

-----  
ARRONDISSEMENT  
DE ROCHFORT

-----  
CANTON DE ROYAN

-----  
COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 24.100

L'an deux mille vingt-quatre, le 30 mai, à 18 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, le Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 24 mai 2024

DATE D’AFFICHAGE

Le 24 mai 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, Maire, M. Didier SIMONNET, Premier Adjoint, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Nadine DAVID, Philippe CUSSAC, Mme Dominique BERGEROT, M. Gilbert LOUX, M. Jean-Michel DENIS, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, adjoints.

M. Charles BONNAVITA, M. Jean-Luc CHAPOULIE, Mme Céline DROUILLARD, M. Julien DURESSAY, M. Gérard FILOCHE, Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE, M. Jacques GUIARD, M. Bruno JARROIR, M. Thomas LAFARIE, Mme Françoise LARRIEU, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, Mme Marie-Pierre QUENTIN, M. Raynald RIMBAULT, Mme Marie-Claire SEURAT, Mme Madeline TANTIN, M. Gilbert THULEAU, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Christine DELPECH-SOULET représentée par M. Gérard FILOCHE  
Mme Océane FERNANDES représentée par Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE  
M. Yannick PAVON représenté par Mme Dominique BERGEROT  
M. Thierry ROGISTER représenté par Mme Dominique PARSIGNEAU  
Mme Christelle MAIRE représentée par M. Jacques GUIARD

ÉTAIT ABSENT : M. Christophe PLASSARD

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 27

Nombre d’absents : 1

Nombre de votants : 32

Mme Dominique PARSIGNEAU a été élue secrétaire de séance.

OBJET : ALIÉNATION D’UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION AX N° 201, SITUÉE 57 BOULEVARD GEORGES CLEMENCEAU À ROYAN, AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ FONCIÈRE HABITAT ET HUMANISME, POUR LA RÉALISATION D’UNE RÉSIDENCE SOCIALE – MODIFICATION DU COMPROMIS DE VENTE

RAPPORTEUR : M. SIMONNET

VOTE : UNANIMITÉ

Par une délibération n° 23.020 en date du 02 mars 2023, le Conseil Municipal de la Ville de Royan a autorisé la cession d'une partie de la parcelle cadastrée section AX n° 201, située 57 boulevard Georges Clemenceau à Royan, d'une contenance totale de 2 347 m<sup>2</sup> au profit de la Société Foncière d'Habitat et Humanisme.

Un compromis de vente a été signé le 29 septembre 2023 avec la Société Foncière d'Habitat et Humanisme pour la construction d'une résidence sociale comprenant 23 logements avec pour condition le dépôt de permis de construire avant le 29 avril 2024.

Cependant, par un courrier en date du 24 avril 2024, la Société Foncière d'Habitat et Humanisme a informé la Ville, qu'après la mise en cohérence des plans, 24 logements seraient réalisables.

Par ailleurs, la Société Foncière d'Habitat et Humanisme souhaite recourir à la géothermie pour la réalisation de ce projet. Néanmoins, les études nécessaires ne pourront être achevées dans les délais impartis pour le dépôt du permis de construire tel que prévu dans le compromis de vente (29 avril 2024). Aussi il est proposé de reporter la date de dépôt de permis de 6 mois, la fixant au 31 octobre 2024.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer le compromis de vente ainsi modifié, ainsi que l'acte authentique à intervenir.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment son article L. 3113-14,
- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2241-1 et suivants,
- Vu l'avis du Pôle d'Evaluation Domaniale de la Direction Départementale des Finances Publiques de la Charente-Maritime en date du 30 novembre 2022,
- Vu la délibération n° 23.020 en date du 02 mars 2023,
- Vu le compromis de vente en date du 29 septembre 2023,
- Vu le courrier de la Société Foncière Habitat et Humanisme en date du 24 avril 2024,
- Après en avoir délibéré,

**MISE EN LIGNE LE 03-06-2024**

Accusé de réception en préfecture  
017-211703061-20240530-DCM24-100-DE  
Date de télétransmission : 03/06/2024  
Date de réception préfecture : 03/06/2024

**DÉCIDE**

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer le compromis de vente modifié sur le nombre de logements ainsi que sur la date limite de dépôt de permis de construire, ainsi que l'acte authentique à intervenir.

Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits,  
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Patrick MARENGO

La secrétaire de séance,



Dominique PARSIGNEAU

Mairie de Royan Reçu le  29 AVR. 2024 N° 2024/1347/STU
--

service juridique  
demande communalcopie D. Simonnet  
N. Pnet  
SG (PC)MAIRIE DE ROYAN  
80 avenue de Pontailac  
17200 ROYANLe 24 avril 2024  
A Caluire et Cuire,

A l'attention de M. Didier SIMONNET, Adjoint au Maire

**Objet :** Prorogation de l'autorisation de dépôt de Permis de Construire

**Lieu :** 57 boulevard Georges Clémenceau 17200 ROYAN

**Projet :** Construction d'une Pension de Famille de 24 logements avec Géothermie LRAR par précaution

Monsieur,

Permettez-moi de vous solliciter au sujet du Compromis de vente du terrain signé en date du 29 septembre 2023 avec la Foncière d'Habitat et Humanisme.

Nous travaillons sur ce projet avec une équipe de Maitrise d'œuvre sélectionnée en fin d'année dernière.

Nous avons missionné l'Agence BTB pour concevoir le bâtiment qui recevra les logements de la Pension de Famille. La cohérence du dessin a fait sortir le nombre de 24 logements.

Pour mémoire, il était mentionné le nombre de 23 dans le compromis.

**Aussi, nous vous demandons votre accord pour ce changement d'unités afin de pouvoir déposer une demande d'autorisation d'urbanisme en cohérence avec votre validation.**

D'autre part, la Foncière d'Habitat et Humanisme souhaite construire un bâtiment innovant en termes de consommation d'énergies. Nous avons mené et sommes encore en cours d'étude pour permettre que la géothermie puisse être la source de production de chauffage et de rafraîchissement.

Cependant cette voie technique est complexe et n'est pas encore aboutie.

Notre cabinet d'architecte ne sera pas en mesure de déposer le dossier de permis de construire avant le 29 avril 2024 comme il est indiqué dans le compromis.

**Aussi, nous vous demandons votre accord pour que soit reportée la dite date de dépôt de plusieurs mois, a minima de trois mois, afin que nous ayons un dossier abouti.**

Nous vous vous remercions par avance de nous faire part de votre retour pour que nous restions en conformité avec le document nous liant.

Recevez Monsieur nos respectueuses salutations,

Sophie LEPRETRE  
Chargée d'Opérations

Copie Gilles MOUTEL, pst Association HH 17-79